

Quel programme microstructurel en lexicographie berbère ?

A/Aziz BERKAI
Université de Béjaïa

« Les pires criminels ne devraient être ni exécutés ni condamnés aux travaux forcés, mais condamnés à rédiger des dictionnaires, car toutes les tortures sont dans ce travail ! » J. J. Scalinger, écrivain du XVI^e siècle¹

Introduction

Le programme macro- et microstructurel d'un dictionnaire dépend toujours des objectifs fixés, des moyens disponibles et du public visé. Pour un bilingue, seul envisageable présentement pour la lexicographie berbère, il est modulable selon qu'il soit monofonctionnel de version/passif (compréhension/décodage) ou de thème/actif (production) ou encore bifonctionnel, c'est-à-dire de version pour les usagers dont la langue cible est la langue maternelle ou la mieux maîtrisée, et de thème pour ceux dont la langue source est la langue qui peut les aider à produire dans la langue cible. Il s'en suit qu'un bon dictionnaire bilingue A/B et B/A doit servir de version pour les locuteurs de la langue B et de thème pour ceux de la langue A, pour le premier, et de version pour les locuteurs de la langue A et de thème pour ceux de la langue B, pour le second. Mais il serait encore plus avantageux pédagogiquement de concevoir deux dictionnaires pour chaque version : c'est-à-dire un A/B à métalangue B de version pour les locuteurs B, et un autre A/B à métalangue A de thème pour les locuteurs de cette langue, et la même

¹ Cité par A. Clas (2000 : 285) en reprenant Zgusta Ladislav, *Manuel de lexicographie*, 1971, p. 15.

chose pour la version B/A (v. Rey-Debove, 1970 : 27/28). Se pose évidemment pour le cas du berbère le problème de la disponibilité (existence et connaissance par les usagers) de ce métalangage constitué aussi bien de termes spécialisés que de mots de la langue commune. On peut concevoir cette métalangue pour le berbère en considérant un dialecte particulier, mais celle-ci doit être accompagnée impérativement, dans un premier temps, des équivalents pour chaque entrée donnée dans une langue connue des usagers concernés. Ce type de dictionnaire est appelé semi-bilingue ou monolingue bilingualisé. Il doit précéder objectivement en berbère le passage au monolingue.

Les principaux outils lexicographiques berbères disponibles ne sont ni des dictionnaires de version pour francophones, ni de thème pour berbérophones. Ce sont des dictionnaires de type « sauvegarde du patrimoine culturel et langagier de l'humanité »², où la langue cible sert essentiellement d'outil métalinguistique pour la présentation de la langue source. De ce fait, même si la description est approfondie elle pêche parfois par un manque de précision (absence de catégorisation grammaticale, de combinatoire syntaxique, de marquage d'usage, d'exemplification...). Mis à part le dictionnaire de Taïfi³, pratiquement tous les autres sont conçus pour servir d'instruments de décodage, et presque jamais d'encodage, à un public averti de chercheurs, militaires et autres curieux, et non comme instruments de communication à l'usage d'un public plus large où la langue source serait présentée comme une langue en usage avec ses variations, ses contextes d'usage, ses néologismes, ses pérégrinismes...

Le dictionnaire kabyle-français de J.-M. Dallet, à titre d'exemple, ne contient aucun néologisme, ni pérégrinisme et les marques d'usage sont tellement rares que des mots comme *iqibib* (clitoris : 638), ou *tiquħbit*

² Ce sont des dictionnaires à forte composante encyclopédique qui « continuent en l'élargissant la tradition *Wörter und Sachen* (les mots et les choses) particulièrement vivante avant la Deuxième Guerre Mondiale parmi les dialectologues » (Bouilles, 1998 : 373). On peut citer à ce titre *mots et choses berbères* d' E. Laoust, publié en 1920, qui s'inscrit dans cette tradition.

³ Taïfi lui-même reconnaît dans l'introduction à son dictionnaire tamazight-français qu'il « vise beaucoup plus des lecteurs avertis (linguiste, ethnologue, sociologue, historien etc.) qu'un large public (...) » (1991 : V).

(prostitution : 656), ou encore *izzan* (excréments : 949) sont présentés « nus », alors qu'ils supposent clairement des marques de type *très familier, vulgaire* ou *grossier*.

Notre communication se veut donc une esquisse d'un programme lexicographique microstructurel permettant une description ou une présentation du berbère en tant que langue en usage.

Le concept de microstructure dictionnaire – comme du reste celui de macrostructure – est de J. Rey-Debove qui le définit comme étant « l'ensemble des informations ordonnées qui suivent l'entrée » (1971 : 151). Elles sont de différents ordres : graphique et phonétique, syntaxique, sémantique, sociolinguistiques, historique, etc. Concrètement et concernant le berbère l'article de dictionnaire peut comprendre les informations suivantes : l'entrée ou adresse, les variantes de l'entrée, la transcription phonétique, les informations morphosyntaxiques (catégorie grammaticale, genre, nombre, état d'annexion, désinences verbales...), l'équivalence dans la langue cible, l'étymologie, passages sémantiques, marques d'usage et exemplification. Nous allons aborder ici brièvement quelques types d'information non suffisamment prises en charge en lexicographie berbère.

L'entrée

Même si la définition selon laquelle « les entrées lexicographiques doivent être des « mots » compris entre deux blancs typographiques au sens le plus strict », comme les définissent en 1971 Jean et Claude Dubois (1971 : 62), a bien vécu, son impact sur le choix des nomenclatures est toujours si prégnant. Si en lexicographie française le mot *pomme de terre* a réussi à franchir cet écueil depuis longtemps en acquérant sa place en macrostructure comme mot-entrée, ce n'est pas le cas de beaucoup d'autres mots composés qui butent toujours à cette conception de l'entrée. Les lexicographes eux-même ne comprennent pas cet état de fait. Alain Rey du *Robert*, se pose encore la question en 2008, après que son dictionnaire eut réservé une place à part à *pomme de terre* : « pourquoi ne pas en faire autant pour *pomme d'Adam*, *pomme de pin* ou même *pomme d'arrosoir*, sans parler de *pomme frite* ? » (2008 : 25). Le Dallet (p. 633) traite le mot *ayyul ggiḍ* (chauve-souris) sous l'entrée *ayyul* (âne), alors qu'il n'y a aucune proximité physique entre les deux

référents, pendant que ses synonymes, des composés soudés, *ameččuylal/ameččeyyul* (p. 484) bénéficient d'une entrée à part. Jean Pruvost semble avoir trouvé la réponse à ce problème dans l'opposition qu'il aime faire, depuis Quémada, entre *lexicographie* et *dictionnaire*⁴ : « la *pomme de pin*, la *pomme d'amour* et la *pomme d'arrosoir* restent encore installées dans le *Petit Larousse 2006* au sein de l'article *pomme*, pour des raisons principalement dictionnaires : gagner de la place » (Pruvost, 2006 : 164).

Quand il y a à la fois intersection sémique et proximité morphologique entre deux ou plusieurs mots leur regroupement est tout à fait justifié. Dans le cas contraire, il vaut mieux pour la transparence du lexique dégroupier des notions que le sens ou la forme n'assemble pas.

Le mot-entrée peut se représenter lui-même, dans le cas d'une unité isolée, comme il peut généralement représenter une famille de mots comme c'est le cas des verbes et être une sorte de "nom propre" (Imbs). Les entrées sont donc « des **unités théoriques** qui sont des « abstractions » des mots du discours. Ce sont non des « mots » à proprement parler, mais des *dénominations* de classes de mots » (Dubois, J. et C., 1971 : 62). « On parle sans broncher du nombre de mots d'un dictionnaire, montrant par-là que l'unité lexicale de la langue est confondue avec l'entrée en caractère gras sous laquelle on trouve le contenu du dictionnaire » (Rey, 2008 : 23). On ne trouve pas évidemment sous l'entrée, généralement transcrite en caractère gras, comme l'écrit Alain Rey, pour mieux la distinguer, le contenu du dictionnaire, parce que celui-ci est divers (macrostructure, annexes, tableaux...), mais on y trouve le contenu microstructurel, lui-même très divers. La première information à ce niveau concerne la graphie du mot-entrée qui s'appuie généralement sur les réalisations phonologiques de la langue. Et c'est la tendance précisément en berbère où les différentes rencontres et

⁴ La *dictionnaire* s'occupe de la fabrication et de la commercialisation du produit lexicographique et s'intéresse plutôt au lecteur qu'au chercheur. B. Quémada, l'inventeur du concept, l'oppose à la *lexicographie* qui se situe « en amont du dictionnaire mis en forme pour être vendu », elle s'intéresse à la recherche « sans préoccupation d'une mise en valeur pour un public non initié, sans avoir le souci d'adapter le contenu à des lecteurs acheteurs d'un produit », écrit J. Pruvost (2005 : 10).

recommandations sur cette question, notamment celles de l'INALCO de 1996 et 1998, penchent en faveur d'une transcription à tendance phonologique, laquelle transcription est adoptée depuis maintenant plus d'une dizaine d'années dans l'enseignement de tamazight en Algérie.

La transcription phonétique

C'est une information complètement absente en lexicographie berbère. Cette absence totale n'est pas justifiée étant donné la tendance plutôt phonologique de la transcription usuelle qui ne tient pas compte des variations phonétiques très nombreuses en berbère. Le phénomène de spirantisation des occlusives simples des parlers du nord se présente différemment d'un dialecte à un autre et même au sein d'un même dialecte. La bilabiale occlusive sonore [b] qui se spirantise en Grande Kabylie en labiodentale [v], passe dans une grande partie de la Petite Kabylie (Leqser, Amizour, Sahel...) en bilabiale [β]. En plus des contextes habituels où elles se maintiennent occlusives en kabyle, les dentales [t] et [d] se maintiennent aussi après les sifflantes en tasahlit d'Aokas : on prononce, par exemple, *tabexsist* [θavəxsist] "figue" dans ce parler, alors qu'on prononcerait ailleurs (Tizi, Akbou, Bouira...) [θavəxsisθ]. On prononce aussi dans le même parler les voyelles plus longues en fin de mot : *uhu* "non !" [uhu:], etc. Toutes ces spécificités phonétiques imprévisibles qui caractérisent chaque parler justifient l'usage de la transcription phonétique. « La nécessité de préciser quelques prononciations « difficiles », c'est-à-dire qui ne sont pas conformes aux lois générales du système, ou qui obéissent à une loi générale se trouvant en concurrence avec une autre loi générale, s'est toujours fait sentir en lexicographie. » (Rey-Debove, 1971 : 160). Cette transcription phonétique concernera donc pour le berbère, et pour un parler déterminé, certaines prononciations imprévisibles, c'est-à-dire "non conformes aux lois générales du système". Ce n'est par contre pas le cas du français qui présente une orthographe trop conventionnelle : "cinq moines, sains de corps et d'esprit, portaient dans leur sein le seing du saint-père", nécessitant peut être une transcription phonétique systématique des entrées, comme le fait *Le Robert*, même si cela pose le problème de l'économie de l'espace et « La simple mention de la prononciation, dans

PR [*Petit Robert*], allonge l'ouvrage d'au moins 75 pages » (Rey-Debove, 1971 : 151).

Les variantes

Plusieurs facteurs participent à la variation de la langue (v. Boyer , 2001 : 24-33) : l'appartenance à une région, à un milieu socioculturel, l'âge, le sexe et les circonstances de l'acte de communication. L'intercompréhension est plus facile entre locuteurs appartenant à la même région, au même milieu socioculturel, à la même génération, au même sexe, parce que l'usage de la langue est presque identique dans ces conditions. La diversité des situations de communication engendre aussi une variation dans l'usage de la langue : on ne parle pas de la même manière à un petit enfant, qui a un usage spéciale de la langue, qu'à une personne âgée ; on *surveille* moins sa langue à l'orale qu'à l'écrit où l'on essaie souvent d'utiliser un vocabulaire recherché ou parfois préétabli, comme dans le cas des correspondances administratives.

La variation peut concerner la graphie, type non attesté en berbère en l'absence d'une tradition écrite qui aurait engendré avec le temps une divergence au niveau de la transcription pour une même unité phonique, comme en français *paiement/payement, bus/autobus* ; comme elle peut être purement phonique : identité graphique, mais prononciations différentes. Dans le parler kabyle du village d'Akkar d'Aokas, les dentales /t/ et /d/ sont articulées spirantes après la consonne /z/, alors que la tendance lourde dans cette région et qu'elles se maintiennent occlusives dans ce contexte⁵. Dans ce cas on signale dans une remarque à la fin de l'article cette variation en ne retenant que la prononciation la plus fréquente dans la rubrique « transcription phonétique ». Un autre type de variation, la plus fréquente, est la variation morphologique : différence graphique et phonique, mais identité sémantique. On choisit pour le traitement lexicographique l'une des variantes selon le critère de fréquence pour recevoir un traitement complet et l'on renvoie pour les

⁵ *Zdaffel* est prononcé [zɔɖɤfɔl] « dépasser », *taekkazt* [tæɛɔkɤzɛt] « bâton qui sert d'appui », dans le parler de ce village ; exemples donnés par Aissou, O. (2007-2008), *Etude comparée de deux parlers d'Algérie, dialecte kabyle (parler d'Aokas et parler d'Irjen)*, mémoire de magistère, Université de Béjaïa, p. 29.

autres à celle-ci. Toutes les variantes dans ce cas doivent avoir une *adresse* dans le dictionnaire pour faciliter leur repérage.

Pour l'exemple du Dallet cité ci-dessus, les deux variantes morphologiques, en l'occurrence *ameččuylal* et *ameččeyyul* (chauve-souris), doivent constituer deux entrées différentes en renvoyant dans l'une à l'autre, contrairement au traitement qui en est fait dans ce dictionnaire où la seconde ne bénéficie pas d'une adresse à part et est donc difficile à repérer.

Il y a aussi la variation expressive qui mérite d'être signalée en microstructure. La prononciation dans le "langage féminin", en Grande Kabylie notamment, de la bilabiale occlusive sonore tendu (labiovélarisée en particulier) /B/ comme une sourde [P/P^w], relève de cette variation : *ebb^w* [əP^w] « être mûr ; mûrir », *tabburt* [taPurt] « porte », *rebbi* [rəP^wi] « dieu », mais pas *ebbi* « pincer ; couper un morceau en pinçant », *rebbi* « élever ; éduquer »... qui sont prononcés normalement. Le Dallet qui donne ces exemples signale cette spécificité pour les deux substantifs, *pron.*⁶ *fém.* (sic), mais ne le fait pas pour le verbe. Alors que le *code* du dictionnaire pour être fonctionnel doit s'appliquer à l'ensemble des articles. L'oubli ou l'absence d'une information dans ce cas signifie son inexistence.

La catégorisation grammaticale

La catégorie grammaticale situe le mot-entrée dans les *parties du discours* que la grammaire traditionnelle⁷ désigne comme : *nom, pronom, verbe, déterminant/article, adjectif, adverbe, conjonction, préposition, interjection*. On peut ajouter à cette liste concernant le berbère la catégorie de *particule* (les différents types de prédicateurs de l'énoncé

⁶ Dans la rubrique « abréviations » de ce dictionnaire *pron.* est l'abréviation de pronom (p. XXXVII) et non celle de prononciation (v. par exemple *tabburt*, p. 38).

⁷ Il s'agit en fait de la grammaire française en particulier, puisque celle de l'arabe, par exemple, en propose trois seulement : le nom, le verbe et la particule. C'est cette tripartition que M. Mammeri a reprise dans sa définition de *mot* : *isem* (nom), *amyag* (verbe) *d tzelya* (et la particule) (v. *Tajerrunt n tmazight, grammaire berbère (kabyle)*). Voir pour l'arabe H. Hamzé (1994).

non verbal⁸ en partic.) qui peut néanmoins être considérée comme un déterminant au sens large, celui de « constituants du syntagme nominal qui dépendent du nom, tête ou constituant principal du syntagme nominal (...) éléments qui actualisent le nom (déterminé), qui lui donnent ses déterminations » (Dubois et al., 2002 : 140). Ces étiquettes ne recouvrent pas toujours les mêmes réalités d'une langue à une autre, mais on peut toujours en adapter le contenu et profiter de leur très large vulgarisation.

Cette information est certes moins utile en lexicographie bilingue, puisque elle est sous-entendue dans l'équivalent en langue cible (en *version*) que l'utilisateur est supposé maîtriser, mais elle est toujours utile en particulier dans le cas d'équivalence partielle où le mot-entrée peut relever de plusieurs catégories grammaticales. Dans ce cas il faut les indiquer toutes à la rubrique en question pour éviter toute confusion. Mais « très souvent, seule la catégorie de l'emploi dominant est indiquée : celle des autres emplois n'apparaissent que pour annoncer les définitions ou les exemples concernés » (Rey-Debove, 1971 : 157). En lexicographie berbère, et dans les trois principaux dictionnaires sus-cités (le *Faucauld*, le *Dallet* et le *Taïfi*), souvent seule la catégorie de l'emploi dominant est donnée, les autres n'apparaissent même pas dans le corps de l'article, même si dans la rubrique abréviations elles sont toutes attestées. Parfois cette information est tout simplement absente⁹. Mais peut-être vaut-il mieux n'indiquer aucune et laisser l'utilisateur les deviner à travers les équivalents – c'est ce que fait surtout Taïfi à travers de nombreux exemples – que de l'induire en erreur en lui faisant croire que *deffer* « derrière ; de derrière ; le derrière... », à titre d'exemple, est un morphème strictement prépositionnel (Foucauld, 1951 : 261/62), alors qu'il a deux autres emplois, adverbial et nominal. On distingue dans ces parties du discours des mots *variables* (nom, pronom, verbe, adjectif, déterminant) et des mots *invariables* (préposition, conjonction et interjection). La flexion des premiers doit être indiquée systématiquement pour permettre ou faciliter leur décodage (*version*) ou leur encodage (*thème*).

⁸ v. par exemple Chaker (1983 : 169-172). C'est moi qui emploie ici le mot *particule*.

⁹ v. par ex. *ffir/deffir* « derrière ; à l'arrière ; après... » (Taïfi, 1991 : 119) qui relève pourtant de trois catégories différentes, et les exemples sont légion.

- La flexion nominale : concernant le berbère, ce sont les catégories du genre, du nombre et de l'état d'annexion qui doivent être déclinées. On peut concernant le genre et le nombre, et pour gagner de l'espace, ne préciser que le féminin et le pluriel, puisque le masculin singulier étant la forme lemmatisée. Quant à l'état d'annexion, on peut se contenter de sa marque donnée entre parenthèses et pour toutes les formes fléchies (fém. sing. et pluriels masc. et fém.) : *aydi* (we-), *taydit* (te-), *iḍan* (y-), *tiydan/tiydiyīn/tiḍatin* « chien, chienne, chiens, chiennes ». L'absence de cette information correspondrait donc à un état d'annexion non marqué (le fém. pl. de l'exemple ci-dessus). Le pluriel *iḍan* « chiens » non régulier doit bénéficier d'une entrée à part avec renvoi à l'entrée *aydi*. On peut donner en annexe des tableaux synoptiques du pluriel et de l'état d'annexion.

- La flexion verbale : la forme de l'aoriste simple étant celle du lemme, il faut donner donc celles du prétérit, du prétérit négatif et de l'aoriste intensif. L'absence de la forme du prétérit signifie qu'elle est identique à celle du lemme, celle du prétérit négatif à celle du prétérit. De même qu'une seule forme du prétérit signifie l'existence d'un thème unique. Le thème des deux premières pers. du sing. ne sera donné que lorsqu'il est différent : *af* « trouver », *ufi-ufa*, *-ufi*, *ttaf* (conj. kabyle). Il serait préférable concernant ces flexions de mentionner, comme le fait le Dallet, des formes actualisées : *ufiy*, *yufa*, *ur yufi*, *yettaf*. L'adoption d'un ordre fixe pour l'information permet d'éviter de désigner à chaque fois ces formes et de gagner de l'espace.

Pour les formes dérivées, on donnera lorsqu'elles sont attestées les formes du factitif, du passif, du réciproque, mixte (combinaison des précédentes), le nom d'action, le déverbatif concret, le nom d'agent, d'instrument, l'adjectif et même la forme verbale *potentielle* exprimant la faisabilité d'un procès (action ou état), rarement données dans les dictionnaire berbère : *ttwaččay* (être mangeable, comestible), *ttwasway* (être buvable, potable), *ttwaxdam* (être faisable ; réparable)... Toutes ces formes pourtant très vivantes en kabyle ne sont pas attestées dans le Dallet. Ces formes dérivées doivent bénéficier de sous-entrées avec le traitement qui convient à chacune.

L'équivalence en langue cible

L'équivalent du bilingue est comparable au synonyme du monolingue : c'est un "synonyme interlingual" ou, comme l'appelle R. Jakobson, un "hétéronyme" (Landheer, 1981 : 149). Mais, aussi bien dans la synonymie intralinguistique et plus encore dans l'hétéronymie interlinguistique, la correspondance ou l'interchangeabilité est rarement totale. L'équivalence totale, corollaire généralement de la monosémie des mots, n'existe réellement que dans certains secteurs spécialisés de la langue, comme l'électronique, l'informatique, etc. On a souvent affaire à une correspondance partielle et parfois même, pour certaines notions appelées *mots culturels* à la suite de Ladislav Zgusta, à l'absence d'équivalence dans l'autre langue. C'est que chaque langue, et c'est bien connu, constitue un découpage propre de la réalité, reflet d'une culture, d'une histoire, d'un vécu propres. Même dans le cas d'un isomorphisme sémantique, les mots ont toujours des charges culturelles et des symboliques propres aux communautés qui les utilisent que Robert Galisson appelle *lexiculture*, c'est-à-dire « la culture mobilisée et actualisée dans et par les mots » (Song, 2003 : 365), « une valeur ajoutée que tout le monde connaît et qui pourtant est presque toujours absente des dictionnaires censés refléter la signification complète des mots » (Pruvost, 2005 : 18). Mais si cette tâche de donner des mots des "significations complètes" est faisable, elle est d'abord celle du monolingue, sur lequel doit s'appuyer objectivement le bilingue et auquel il renvoie implicitement d'ailleurs. L'absence de dictionnaires monolingues en berbère doit être compensée par l'enrichissement de l'information microstructurelle, notamment à travers des développements encyclopédiques et une exemplification fournie, particulièrement dans les cas d'absence totale d'équivalence. En l'occurrence, et dans la mesure du possible, un schéma, un dessin ou une image sont souvent plus parlants que les meilleures gloses. L'image d'un métier à tisser (*azetta*), d'un moulin à eau berbère, d'une femme battant du lait assise à même le sol tenant son petit fils dans son giron, d'une parure d'argent aux motifs berbères portée par une femme habillée à la traditionnelle, etc., sont plus que de simples illustrations, des supports à forte charge culturelle et mémorielle irremplaçables dans un dictionnaire.

L'équivalence est donc généralement partielle et concerne surtout des unités polysémiques qui posent pour le lexicographe le problème de l'ordre des acceptions dans l'article. Cet ordre doit reposer sur des critères préalablement établis et s'appliquer de façon cohérente à l'ensemble des unités concernées. On peut choisir entre des critères logiques, fréquentiels, distributionnels et historiques « sans s'enfermer, bien entendu, dans une procédure de sélection exclusive » (Szend, 2000 : 70). L'ordre logique qui permet d'aller du sens général, commun, au sens particulier, technique ; du sens propre au sens figuré, par extension, etc., paraît le mieux indiqué, parce que plus pratique. Mais, quand la fréquence est avérée, mesurée, concernant les acceptions d'une unité, l'ordre fréquentiel s'impose parce qu'il concerne l'usage : le sens le plus usuel doit être traité en premier. Mais « si la fréquence de tel ou tel mot peut être facilement vérifiée à l'aide de logiciels aujourd'hui courants, il n'existe pas de données précises concernant la fréquence d'emploi des différentes valeurs et acceptions des mots » (Szend, 2000 : 70). L'absence de grands corpus textuels informatisés pour le berbère complique encore davantage l'opération.

L'équivalence est encore plus ardue à établir concernant les locutions, à forte composante culturelle, qui sont spécifiques à chaque langue. On ne peut pas traduire, par exemple, *ičča di tbarda-s* par "il a mangé de/dans son bāt", énoncé qui a en français un sens exclusivement compositionnel qui n'est pas celui de la locution kabyle, qu'on peut rendre plutôt par : « il a trahi les siens ; il agit contre son honneur, contre les siens ». Mais, dans ce cas, il est préférable, pour l'analyse des locutions en langue cible, de donner aussi la traduction littérale qui doit précéder ou suivre celle qui convient. Se pose aussi dans ce cas le problème du classement de ces locutions en nomenclature et celui de leur hiérarchie en microstructure. Si cette dernière peut suivre la même démarche que celle établie pour les différentes acceptions d'un même mot (v. ci-dessus), le problème de leur rattachement à l'un de leurs constituants reste entièrement posé. Dans le Dallet, faute d'une méthode de classement de ces locutions, on les retrouve parfois sous plusieurs entrées, au grand dam de l'aspect dictionnaire de l'entreprise qui recommande l'économie de l'espace pour un meilleur coût de production de l'ouvrage. On retrouve ainsi la locution *amcic yennumen tuggi leqraq-is/d ulaqraq ad yettwiṭtef* « le voleur finit toujours par se faire prendre ou littéralement : le chat habitué

à la marmite finira par se faire prendre » sous les entrées pratiquement de tous les constituants de la locution : sous *leqraṛ* (p. 671), *tuggi* (p. 247), *ttwiṭtef* (p. 836) et sous *nnam* (p. 565) ; la locution *ččiy iḥder uwackan, d iyil-iw i yi-t-yefkan* « j'ai gagné mon argent, j'ai bien le droit de le dépenser ou litt. j'ai mangé un morceau de galette, c'est mon bras qui me l'a procuré » se retrouve sous ses trois premiers constituants : sous *ečč* (p. 69), *awackan* (p. 850) et sous *iḥder* (p. 308) ; *lemleḥ ufus* « pourboire, gratification ou litt. le sel de la main » sous ses deux constituants ; etc. Pour Robert Martin « la locution gagne à être traitée sous le vocable qui s'éloigne le plus de son sens habituel ; ainsi *baptiser le vin* « le couper d'eau » sera mentionné de préférence sous *baptiser* » (Martin, 2000 : 57). On peut choisir aussi de la traiter sous le mot qui s'en approche le plus sémantiquement, comme on peut convenir de le faire plus simplement sous son premier constituant, ou en choisissant un ordre préférentiel de ceux-là en ne tenant pas compte des mots grammaticaux, comme le fait le *DMF (Dictionnaire du Français Moyen)*, « sous le premier substantif qu'elles comportent (de la gauche vers la droite), à défaut sous le premier adjectif, à défaut le premier adverbe, à défaut le premier verbe » (Martin, 2000 : 57). On peut aussi combiner diverses solutions selon les cas, mais la démarche choisie doit s'appliquer de façon cohérente à l'ensemble des locutions traitées. Cela ferait gagner beaucoup d'espace et ferait coûter moins cher l'ouvrage, en particulier pour les versions papier. Pour la version électronique, l'espace est par contre disponible, mais on risque d'encombrer presque inutilement l'article en multipliant les locutions et rendre ainsi leur consultation plus difficile. Par ailleurs, quand une locution peut servir à mieux illustrer plus d'un sens/acceptation, elle peut être reprise autant de fois qu'il est nécessaire, a fortiori lorsque le corpus est modeste et qu'il n'est pas possible de diversifier l'illustration.

Les marques d'usage

Les marques d'usage sont généralement des marques de restriction d'usage, c'est-à-dire un usage réduit à certaines situations de communication. Et chacun des facteurs de variation linguistique (v. § *Les variantes*) génère une batterie de marques d'usage plus ou moins utilisées par les lexicographes. Le facteur géographique ou diatopique : *régional*,

régionalisme, dialectal, etc. ; l'âge ou le facteur diachronique : *vieilli, archaïsme*, etc. ; l'appartenance à un milieu socioculturel ou le facteur diastratique : *populaire, argotique*, etc. ; situations de communication ou registres de la langue : *vulgaire, familier, spécialisé*, etc. Toutes ces marques ont pour fonction de souligner des écarts par rapport à un usage neutre de la langue, lequel usage suppose l'existence d'une norme (linguistique, sociale, culturelle, idéologique...). Et tout usage déviant de cette norme, doit être accompagné d'une marque qui situe cette *déviatio*n. Mais la notion d'usage neutre ou de norme concerne une langue et une communauté linguistique bien déterminées. Dans la tradition lexicographique française, par exemple, c'est l'usage de la bourgeoisie ou celui de la cour qui étaient neutres ou normaux, aujourd'hui celui des écrivains, alors que celui du peuple, de la masse, est marqué (*populaire*). Cette norme ne peut pas être celle du berbère, langue vernaculaire, minorée et à tradition orale, donc foncièrement populaire, seul usage qu'elle a. Néanmoins, elle partage avec le français beaucoup d'autres marques relevant des variations diachroniques, diatopiques et des situations de communication.

Le peu d'études qui leur sont consacrées en lexicographie, relativement à d'autres questions, et le caractère flou et subjectif de la notion d'"usage neutre", par rapport auquel elles sont déterminées et qui peut être interprété différemment par les lexicographes, font qu'elles ne correspondent pas toujours à l'expérience propre des locuteurs et qu'elles sont parfois employées différemment, pour une même unité, d'un dictionnaire à l'autre et d'une édition à l'autre pour un même dictionnaire¹⁰. Cela explique aussi leur usage sporadique et approximatif en lexicographie berbère. Dans le Dallet, par exemple, même si dans la rubrique *sigles et signes du dictionnaire* les abréviations de marques d'usage sont légion, leur usage concret en microstructure est très irrégulier. La marque *familier*, par exemple, n'est attestée que trois fois seulement dans tout le dictionnaire, avec, qui plus est, un contenu problématique : *ih !* « oui ! » (familier) ; *aha !* « non » (familier) (p. 285) et *eħnini* « chéri(e) » (familier) (p. 327). Cette marque s'oppose surtout, sémantiquement, à réservé/respectueux/distant et

¹⁰ v. par exemple à ce propos Ch. Girardin (1987).

recherché/soutenu. Beaucoup de mots s'inscrivent très clairement dans ces oppositions, en tout cas plus marquées que dans ces trois attestations, sont présentés sans aucune marque par l'auteur. L'exemple de *becc* [və] « uriner » et *ibeccan* « urines », présentés sans marques, s'opposent pourtant en kabyle à un équivalent à la fois *réservé*, *respectueux* et *soutenu*, à savoir : (*ger*) *aman n tasa*, défini par l'auteur ainsi : « eau du foie : euphémisme pour dire urine » (p. 479), qu'on utilise dans des situations contraignantes ne souffrant aucun écart de langage. Le fait qu'il soit un usage *euphémique*, pour l'auteur, trahit bien le caractère choquant ou incongru de son équivalent *becc*, qui suppose donc bien un marquage d'usage de type *familier* ou même *très familier*. D'autres mots du même registre, celui de la scatologie, comme *izzan* « excréments » (p. 949), ou relevant de la sexualité comme *eqqu* « coïter » (p. 637), *iqibib* « clitoris » (p. 638), ou encore *tiquħbit* « prostitution » (p. 656), sont présentés « nus », alors qu'ils supposent clairement des marques de type *vulgaire*, *très familier* et *grossier*. Cette « sporadicité » concerne tout le corpus et toutes les marques utilisées par l'auteur. Ce défaut de marquage peut être sans conséquences pour un kabylophone qui voudrait s'initier au français, étant capable de zapper sans difficulté sur les registres de la langue, mais la situation se présente autrement pour un bilingue asymétrique maîtrisant très peu le kabyle, un fils d'émigré vivant en France par exemple, qui peut être amené à utiliser en famille ces mots, avec les conséquences que l'on peut imaginer, croyant à la neutralité de leur usage. Le mot *ajeħniđ* qui signifiait jadis en kabyle¹¹ et même aujourd'hui chez les locuteurs de la troisième génération « queue d'oiseau », est aujourd'hui un mot *grossier* ayant le sens de « cul, anus » et le sens premier devenant donc un *archaïsme*. Un émigré kabyle vivant en France, bon kabylophone pourtant, mais n'étant pas au courant de l'évolution sémantique de ce mot, a mis dans un tel embarras son assistance, en l'utilisant dans son sens « propre », que certains (les plus jeunes) ont précipitamment quitté les lieux !

En indiquant la position ou le statut d'un mot (ou d'une acception de mot) par rapport à une langue supposée neutre, ces marques permettent d'utiliser pour une situation de communication donnée le mot qu'il faut,

¹¹ Du moins dans la variante de Raffour (wilaya de Bouira).

et sont de ce fait des outils de « régulation » d'usage nécessaires, voire indispensables à une bonne utilisation d'un dictionnaire.

L'exemplification

Bien qu'il existe des dictionnaires sans exemples ou citations pour le mot-entrée, surtout les bilingues et en particulier les spécialisés, on peut convenir cependant avec Voltaire¹² qu'il s'agit là de « squelettes », sans « chaire » et sans charme, qui peuvent servir, pour les bilingues généraux, tant bien que mal pour la version, mais très difficilement pour le thème. Pour les bilingues spécialisés, par contre, où la terminologie dans un domaine précis est fondamentalement dénotée et monosémique, l'exemple ne semble pas avoir grande importance.

Alain Duval (2000 : 83) constate, à propos des dictionnaires bilingues, que l'un de leurs « paradoxes », « c'est que l'on considère qu'un article comprend nécessairement une entrée et des traductions directes, et puis, dans les cas graves ou délicats, des exemples. L'exemple serait donc un luxe confortable, une sorte de cerise sur le gâteau lexical », et il affirme plus loin que « l'exemple ne vient pas confirmer la théorie. C'est en fonction de lui qu'elle s'élabore ». Affirmation d'autant plus juste que la définition repose sur un corpus d'occurrences qui lui sert de matière première.

Parmi les fonctions de l'exemple, celle de l'*illustration* est la plus importante. L'exemple permet en effet d'illustrer un usage, courant ou surtout rare, d'un mot tant au niveau sémantique que syntaxique. Il peut suggérer une nuance de sens qui n'est pas contenue dans la définition et compléterait de ce fait celle-ci ; comme il peut montrer une construction particulière (proverbe, maxime...) ou fréquente (locution, collocation...) qui éclaireraient l'utilisateur sur certaines occurrences et cooccurrences du mot-entrée en discours. « Parmi les bons exemples, on fera donc un sort non seulement aux contextes qui mettent en concurrence des mots de sens

¹² En critiquant le dictionnaire de l'Académie, Voltaire (*Correspondances*, 11 août 1760) a eu cette formule célèbre : *un dictionnaire sans citations est un squelette*, que Pierre Larousse a vulgarisée avec une légère modification : *un dictionnaire sans exemples est un squelette*.

voisin, à ceux qui empruntent la forme d'une définition ou à ceux qui illustrent un emploi rare, mais, plus généralement, à tous ceux dont la particularité fait contraste avec le caractère général d'une définition qui situe le mot en langue, c'est-à-dire dans sa virtualité, et qui tend par là même vers un maximum d'extension », écrit Robert Martin, cité par J. et C. Dubois (1971 : 93), qui oppose le caractère concret de l'exemple qui situe le mot en discours, à celui général et "virtuel" de la définition qui, elle, le situe en langue. C'est donc cette complémentarité qui permet de donner le "maximum" d'informations du mot-entrée.

Une autre fonction de l'exemple est celle de *caution-justification* qui consiste pour un usage discuté ou douteux de s'appuyer sur une citation d'auteur, surtout prestigieux, pour le faire admettre auprès d'un lecteur incrédule. L'exemple du mot *quarteron*, presque tombé en désuétude et remis à la mode par le Général de Gaulle dans son discours contre « *Le quarteron de généraux en retraite* », entrés en dissidence contre son autorité pendant la guerre d'Algérie, est édifiant. Un autre exemple « extrême »¹³ est celui de l'écrivain Julien Green qui, « ayant des doutes sur un mot, consulte le *Grand Robert* ; il trouve en effet ce mot employé comme il le fait... dans une citation de Julien Green ! ».

L'exemple peut aussi dans certains cas suppléer une définition insuffisante ou s'y substituer tout bonnement. Il a dans ce cas une fonction *définitionnelle*. Le *Robert des jeunes* définit le mot *opaque* ainsi : « *la vitre de ma salle est opaque, qui ne laisse pas passer la lumière* ». Un autre exemple pour cette fonction tout à fait édifiant est celui de la définition apologétique du mot *colonialisme* par le *Petit Robert*, édition 2006, qui a suscité l'ire de certaines organisations comme le MRAP (mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples) et le CRAN (conseil représentatif des associations noires). Cette dernière avait alors accusé le *Petit Robert* d'avoir repris à son compte l'article 4 de la loi du 23 février 2005 glorifiant le rôle du colonialisme français, abrogé en 2006 après les multiples réactions de désapprobation suscitées en France et surtout dans les Etats anciennement colonisés par la France. Il a suffi pour ce dictionnaire de compléter sa définition de 2006 par une citation

¹³ C'est le terme de Rey-Debove (1998 : 233) qui le donne pour illustrer le caractère consultatif des ouvrages lexicographiques et non la fonction dont nous parlons ici.

anticolonialiste du grand poète martiniquais Aimé Césaire, dans son édition de 2008, pour que les mêmes organisations trouvent leur compte. Leur approbation de la nouvelle définition est telle que *Le Robert* s'est senti obligé de préciser que « la définition de la colonisation n'a pas été modifiée dans l'édition 2008, seule la citation qui l'accompagne étant nouvelle. »¹⁴.

Une autre fonction non moins importante est celle, *culturelle*, où l'on peut apprendre à travers l'exemple des choses sur la culture, l'idéologie, la vision du monde d'une communauté linguistique à un moment de son histoire. A. Rey relève à cet égard, en citant J. Dubois, un exemple très édifiant et curieux, extrait du *Petit Larousse* de 1906-1907 : *marcher gaiement à la mort* ! Et il note qu'« Assignable à l'idéologie de l'époque, cet exemple est probablement dû à un lexicographe adepte de la fleur au fusil (...) ». Il a été tout de même maintenu "par rémanence" dans ce dictionnaire jusqu'en 1950, « date où il cède la place à *travailler gaiement*, lequel est aujourd'hui éliminé. Ainsi [poursuit A. Rey] la gaieté supposée du sacrifice patriotique ultime, puis celle du travail, ne sont plus évocables décemment dans la société contemporaine, évolution que reflète avec un certain retard le dictionnaire » (Rey, 1995 : 106).

On distingue généralement entre exemple *forgé* et *citation*. Le premier est supposé être produit par le lexicographe, le second est attestée et n'est pas le produit de ce dernier, même s'il est le fait de son choix. Alain Rey ajoute un troisième type d'exemple qu'il appelle *non référencé*, pour désigner des exemples « forgés » à partir de citations rendues anonymes par le lexicographe.

Une différence importante entre exemple forgé et citation est au plan formel où la citation doit être esthétiquement bien faite, ce qui renforce son aspect rhétorique et explique la prééminence de la citation littéraire dans les grandes traditions lexicographiques. Ce qui n'est pas le cas de l'exemple forgé dont la vocation même est d'être simple et claire, c'est-à-dire pédagogique, au double plan du contenu et de l'expression. Le lecteur est plus exigeant pour ce qui est de la citation qui doit sortir des sentiers battus des phrases et des idées toutes faites.

¹⁴ Makedhi M., *Définition lexicale de la colonisation : le Petit Robert s'inspire de la citation d'Aimé Césaire*, in *El Watan* (quotidien algérien francophone) du mercredi 5 septembre 2007, p. 32.

Cependant, en dépit des qualités manifestes d'une citation, il peut arriver que l'exemple forgé soit imparable, et c'est précisément le cas de l'exemple *matriciel*. Exemple flexible qui permet, comme son nom l'indique, de générer d'autres exemples en jouant sur une variable grammaticale ou sémantique. *Manger à sa faim*, pour reprendre un exemple de J. Rey-Debove, permet par exemple de générer *ils mangent à leur faim, nous mangeons à notre faim*, etc., et « Dans ce cas l'exemple forgé est tout à fait irremplaçable : ni la littérature, ni un corpus de textes ne peuvent offrir cette séquence », et l'auteur d'ajouter que « la vocation de l'exemple forgé est une tentative de décrire la **langue** plutôt que le discours, et par voie de conséquence, de déployer les valeurs de vérité d'une société à une époque donnée (...). La définition des mots est en prise directe sur l'exemple forgé, et non pas sur l'exemple signé ; nous ne sortons jamais du **général** » (Rey-Debove, 1998 : 249). C'est effectivement à cette « langue », en tant que code, à ces « valeurs de vérité d'une société », à ce « général », comme vérité, sentiment, croyance, etc., que le lexicographe doit s'en tenir, au regard de son statut et de l'exigence de clarté et de simplicité que recommande toute action pédagogique.

Dans les langues à tradition orale, comme le tamazight – qui commence néanmoins depuis quelques temps à avoir une littérature écrite - ce sont plutôt les citations anonymes relevant du patrimoine populaire, comme l'adage, la devinette, le dicton et le proverbe, qui tiennent le haut du pavé dans les bons dictionnaires. Dans le Dallet l'anonymat de la citation tient lieu presque de méthode. Des citations d'auteurs très connus dans toute la kabylie et même au-delà, à l'image du poète Si Mohand U Mhend ou du grand sage Cheikh Mohand U Lhocine, auxquels des ouvrages sont consacrés, sont rendues anonymes dans ce dictionnaire. Ainsi, sous l'entrée *tagmaṭ*, définie ainsi : « Fraternité. Entente entre frères et sœurs, entre parents », on trouve une citation qui est un tercet extrait d'un poème de Si Mohand : « *yir tagmaṭ am kalitus, ɣas ɣwezzif messus, mebeid i-gerra tili* » (Mammeri, 1969 : 438), traduit par « les mauvais frères, c'est comme l'eucalyptus, bien que haut, il est sans intérêt ; il donne son ombre au loin (chant) » (Dallet : 261). Dans le dictionnaire la ponctuation est différente : le deuxième vers s'arrête à *ɣwezzif*, ce qui détruit la rime et le rythme de la strophe, mais pas peut être ceux du « chant » auquel il fait référence sans « référence ». Ce peut

être un chant populaire, mais c'est le propre même d'une culture à tradition orale où dès qu'un discours devient populaire, il perd sa source. Sous l'entrée *agad*, définie ainsi : « avoir peur ; redouter, craindre » (Dallet : 249), on trouve un extrait d'un septain de Cheikh Mohand U Lhocine : « *win yettagwaden yiwen, ur yettagwad ula yiwen* » (Mammeri, 1990 : 65), traduit par « toi qui crains Dieu (l'Unique), ne crains personne » ; laquelle traduction est celle de sa version, légèrement remaniée et sans référence, « a *win yettagwaden yiwen, ur yettagwad ula yiwen* ».

Pour Alain Rey « il n'y a aucune raison pragmatique de distinguer ouvertement les exemples produits ad hoc des exemples extraits d'un corpus. Ceci est assez évident dans la description lexicographique de langues non écrites où le descripteur utilise son magnétophone (a) pour constituer un corpus aussi pertinent que possible tiré d'une masse d'observations, (b) pour enregistrer des énoncés sollicités, destinés à remplir une fonction précise dans l'économie de la description » (Rey, 1977 : 75). Et c'est d'autant plus vrai que cela concerne non pas une langue, au sens de koïnè comme le français standard, mais un parler bien délimité géographiquement, supposant donc un corpus aussi délimité, excluant tout apport extérieur en citations. Aussi, pour gagner de l'espace, en particulier dans les versions papier, les citations, mêmes les meilleures, ne doivent être données qu'une fois. La répétition des mêmes citations allongerait presque inutilement le dictionnaire.

Il est évident, d'autre part, que plus le corpus est vaste, plus le choix de l'exemple est meilleur. Sa diversification permet d'avoir en plus une nomenclature plus riche, mais cela relève de choix macrostructurels.

La remarque

Il arrive parfois qu'on ait des informations importantes à communiquer concernant une entrée, mais que le programme ou le code du dictionnaire ne permet pas de le faire dans l'une des différentes rubriques constituant la microstructure, une remarque introduite dans ce cas en fin d'article - ou dans son corps même ayant un rapport avec une quelconque rubrique - permet de débloquent la situation. On peut, par exemple, vouloir donner une hypothèse importante sur l'étymologie ou l'histoire d'un mot dans un dictionnaire synchronique n'ayant pas prévu

cette rubrique, la remarque en fin d'article permet de prendre en charge l'information. Les dictionnaires encyclopédiques qui multiplient et diversifient l'information recourent assez souvent à ce procédé. On en fait parfois usage sans mentionner le nom de la rubrique. Robert Martin qui semble bien l'affectionner explique qu'« au *DMF* [dictionnaire du moyen français], on s'est vite avisé qu'il fallait aussi un espace de liberté : nous l'avons aménagé sous la balise <REM> ; dans ce champ, rien ou presque n'est codé, et le lexicographe s'y donne à cœur joie aux plaisirs d'une écriture sans contrainte » (Martin, 2000 : 60/61).

Conclusion

Si la lexicographie berbère a été conçue, jusqu'aux années quatre-vingt, principalement comme un outil de "sauvegarde d'un patrimoine" ou, pire, de description d'un vestige linguistique, se souciant donc très peu du lecteur/usager dans sa diversité, témoin de la vitalité de la langue, elle doit aujourd'hui en tenir le plus grand compte en profitant des grandes avancées des connaissances dans le domaine de ces dernières décennies. Il est vrai aussi que pendant ce temps les choses ont changé concernant les fonctions du berbère qui devient langue d'enseignement et de médias, ayant besoin d'un dictionnaire non pas comme une base de données se rapportant à un état de langue figé, tel un fossile décrit par un paléontologue, mais comme un outil d'aide à la communication, à fonctions informative, didactique, et même commerciale dans son versant *dictionnaire*, opposé désormais à son aspect *lexicographique* stricto sensu.

Références bibliographiques

- Al, B. (1981), « Principes d'organisation d'un dictionnaire bilingue », in *Le dictionnaire*, Actes du colloque franco-néerlandais 28-29 avril 1981, pp. 159-167.
- Bouilles, J.-M. (1998), *Manuel de linguistique descriptive. Le point de vue fonctionnaliste*, Paris, Nathan.
- Boyer, H. (2001), *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod.

- Chaker, S. (1983), *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Publications de l'Université de Provence.
- Clas, A. (2000), « Grammaire et figement : une autre difficulté pour les dictionnaires bilingues », in *Approches contrastives en lexicographie bilingue*, sous la direction de Thomas Szende, Honoré Champion, 279-286.
- Dallet, J.-M. (1982), *Dictionnaire kabyle-français. Parler des At Manguellat*, Algérie, Paris, SELAF, 1052 p. + XXXIX.
- Dubois, J. et C. (1971), *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Librairie Larousse.
- Dubois, J. et al. (2002), *Dictionnaire de linguistique*, Larousse.
- Duval, A. (2000), « Le rôle de l'exemple dans un dictionnaire bilingue français-anglais », in *Approches contrastives en lexicographie bilingue*, sous la dir. de Szend Th., Paris, Honoré Champion, pp. 79-87.
- De Foucauld, Charles (1951), *Dictionnaire touareg-français*, tomes I, II, III, IV, Imprimerie nationale de France.
- Girardin, Ch. (1987), « Système des marques et connotations sociales dans quelques dictionnaires culturels français », *Lexicographica*, n° 3, pp. 84-99.
- Hamzé, H. (1994), « Les parties du discours dans la tradition grammaticale arabe », in *Les classes des mots. Traditions et perspectives*, sous la dir. de L. Basset et M. Pérennec, « Linguistique et sémiotique », PUL, pp. 93-113.
- Landheer, R. (1981), « Ambiguïté et dictionnaire bilingue », in *Le dictionnaire*, Actes du colloque franco-néerlandais 28-29 avril 1981, Presses Universitaires de Lille, pp. 147-156.
- Mammeri, M. (1969), *Les isefra, poèmes de Si Mohand–Ou-Mhand, texte berbère et traduction*, François Maspéro, Paris.
- Mammeri, M. (1990), *Inna-yas Ccix Muhend. Cheikh Mohand a dit*, édité à compte d'auteur.
- Martin, R. (2000), « Perspectives en lexicographie informatisée : l'expérience du DMF (*Dictionnaire du Moyen Français*) », in *Mémoires de la société de linguistique de Paris*, nouvelle série T. VII, *Lexique, lexicologie, lexicographie*, Peeters, Louvain (Belgique), pp. 51-71.

- Pruvost, J. (2005), « Quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI^e siècle », in *Dictionnaires et innovation, éla revue de dialectologie des langues-cultures* n° 137 janv-mars 2005, pp. 7-37.
- Pruvost, J. (2006), *Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*, Editions Ophrys, Paris.
- Rey, A. (1977), *Le lexique : images et modèles, du dictionnaire à la lexicologie*, Armand Colin.
- Rey, A. (1995), « Du discours au discours par l'usage », in *Langue Française* N° 106, pp. 95-120.
- Rey, A. (2008), *De l'artisanat des dictionnaires à une science du mot. Images et modèles*, Armand Colin, Paris.
- Rey-Debove, J. (1970), *La lexicographie, Langages* 19, septembre, Paris, Didier Larousse.
- Rey-Debove, J. (1971), *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Mouton, The Hague, Paris.
- Rey-Debove, J. (1998), *La linguistique du signe, une approche sémiotique du langage*, Paris, Armand Colin.
- Song, E.-J. (2003), « Lexiculture et pragmaculture dans un dictionnaire bilingue d'énoncés usuels (coréen, français) », in *Les écarts culturels dans les dictionnaires bilingues*, sous la dir. de Th. Szend, Honoré Champion, Paris, pp. 365-382.
- Szend, Th. (2000), « L'information sémantique en lexicographie bilingue (hongrois-français) », in *Dictionnaires bilingues : méthodes et contenus*, sous la dir. de Th. Szend, Honoré Champion, Paris, pp. 69-81.
- Taïfi, M. (1991), *Dictionnaire tamazight-français (parlers du Maroc central)*, L'Harmattan-Awal.